

**Délibération 2023-082**

**SEANCE DU 31 OCTOBRE 2023**

Date de la convocation : mercredi 25 octobre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 11  
Nombre de conseillers votants : 13

L'an deux mil vingt-trois, le mardi trente-et-un octobre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, RIES Stéphanie, ROUXEL Dominique, SOURD Annie, BURNEL Sébastien, OHEIX Yoann, DUPONT Joël, VASSELIN Denise.

**Pouvoirs :** HAIRON Josiane (pouvoir à HAVARD Georges), BEHELLE Anthony (pouvoir à BRIENS Eric).

**Excusés :** GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène, TRAVERT Dominique.

**Secrétaire de séance :** BURNEL Sébastien

**Objet : COMPLEXE SPORTIF – REGLEMENT INTERIEUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la réouverture du complexe sportif « Jean Tardif » devrait pouvoir intervenir avant la fin de l'année. Afin de préparer cette réouverture et suite au document transmis aux conseillers, il propose de revoir le règlement intérieur précédemment établi en décembre 1996.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le règlement intérieur du complexe sportif « Jean Tardif » ci-annexé,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Eric BRIENS